Touraine Inter-Ages Université

Le Trait d'Union

BULLETIN MENSUEL N° 398

MAI 2023

Un joli brin de muguet. Oui.... Mais !

Il est de circonstance, en ce début du mois de mai, d'offrir à ceux que l'on aime, un brin de muguet. Sa fragrance nous enchante, ses clochettes nous ravissent, sa pureté nous rassure mais…

Entre pharmacopée, histoire et légende, comment le muguet a-t-il envahi nos esprits au 1er mai de chaque année ? Comment ce *Lys des vallées*, fleur de sous-bois arrivée du Japon au Moyen-Âge, est-il devenu le symbole d'un porte-bonheur ? Hervé, avec son talent habituel, nous contera son histoire dans l'article suivant.

Mais sous l'apparente innocence de ce brin d'allure modeste se cachent une structure et une symbolique peu banales. Offrir un brin de muguet, c'est vouloir porter bonheur à son destinataire. Dans ce geste affectueux, il s'agit d'offrir un sourire et un peu de chaleur, à l'image de ce printemps qui vaillamment vient réchauffer l'atmosphère et « bouter » dehors le vieil hiver qui s'en va progressivement se coucher tout penaud. Pour autant d'autres fleurs et d'autres clochettes auraient pu sonner l'arrivée du printemps. J'en citerai deux : le perce-neige, qui brave les frimas de l'hiver pour nous offrir un tapis immaculé de clochettes ravissantes, et l'ail des Ours aux vertus médicinales avérées, qui commence à fleurir en ce moment. Par son odeur forte il est un peu repoussant, pourtant sa fleur est délicate, virginale et très jolie. Christian Dior ne l'a même pas regardé et lui a préféré sans conteste le muguet pour son odeur subtile, au point d'en faire un talisman pour sa maison et l'égérie de sa célèbre « robe muguet ». Pour autant, nous le savons tous, l'apparence ne fait pas la valeur et, tel le criminel, le muguet cache bien son jeu car l'ensemble de la plante, feuilles, fleurs et baies, appelées aussi *Baies du diable*, sont toxiques.

La structure chimique du muguet contient plusieurs principes dont la *convallatoxine* qui pollue même l'eau du vase dans lequel il s'expose. Malheur aux enfants et aux animaux qui la consommeraient car, sans l'intervention d'un centre antipoison, ils pourraient périr de troubles cardiaques et de violentes diarrhées. Pour couronner le tout, et sans doute avec quelque ironie du sort, la fête du travail dont il est devenu le symbole, a été créée officiellement en 1941, en pleine Occupation, par le maréchal Pétain qui instaure alors officiellement le 1er mai comme « Fête du Travail et de la concorde sociale »…

Alors, entre ambiguïté des messages et innocence d'un geste d'affection, le muguet, au final, s'impose comme une école de sagesse car belle apparence ne saurait être gage de belle âme et ce n'est pas la fée Clochette, amoureuse de Peter Pan et folle de jalousie, qui me démentira !

Pour autant, l'important c'est de garder intact dans son cœur le message que l'on veut faire passer. Alors n'hésitons pas à offrir un joli brin de muguet à ceux que nous aimons pour qu'il leur porte chance et leur assure une promesse de bonheur toute l'année.

L'ensemble du Conseil d'Administration se joint à moi pour vous offrir les 13 clochettes de ce ravissant brin de muguet : qu'il vous porte chance et bonheur, ainsi qu'à tous ceux que vous aimez et aussi… à notre belle association pour qu'elle continue à se développer en harmonie.
Entre théâtre le 4 mai, prix littéraire, fête du bridge le 2 juin, festivités d'anniversaire des 45 ans le 17 juin et exposition de peinture du 17 au 23 juin, le printemps de TIA s'annonce festif et très joyeux.

Françoise PARISOT-LAVILLONNIERE
Présidente de Touraine Inter-Ages Université

SOMMAIRE

Brin d'Histoire : Mai, fais ce qu'il te plaît : rites ou réalités 2-3
Conseil d'État et conseil constitutionnel 4-5
Danseurs de TIA et d'ailleurs ! 6
Bibliothèque : acquisitions d'avril 7
Conférences de mai 8
Au Fil des Jours 9
À vos agendas ! 10

Un petit brin d'Histoire

Rites ou réalités : en mai, fais ce qu'il te plaît

Entre traditions religieuses ou ouvrières, entre coutumes ancestrales et légendes, entre prévisions météo et arrivée du printemps, voici quelques jolis… brins d'histoire.

Quand on se penche sur le mois de mai en Touraine, il y a immédiatement un extraordinaire mélange de croyances et de traditions qui s'impose. La religion (catholique en l'occurrence) y tient, certes, une place importante mais parce que les évangélisateurs ont été contraints, dans leur souci didactique, de faire reposer la foi populaire sur d'anciennes pratiques païennes remontant, pour certaines d'entre elles, à la présence celte, voire encore plus ancienne.

Une des représentations de Bélénos ou Belenus

D'abord quelques explications. Le mois de mai est, au départ de tous ces rites, celui d'un couple de divinités celto-gauloises : Bélénos (aussi dieu solaire) et son alter ego féminin, Bélisama, symboles de la jeunesse, du renouveau et par extension du printemps.

Son nom se retrouve en France dans les villes comme Beaune par exemple alors que celui de Bélisama aurait donné celui de la commune de Ballan. Le culte de Bélénos a été remplacé à partir du IX e siècle par celui de Marie, mère de Dieu, et le mois de mai est devenu, le mois de Marie, « le mois le plus beau… »

Bélénos (l'Apollon des Grecs) est fêté, notamment, bien entendu, dans les pays celtiques. Son nom est associé à celui de Beltane, troisième grande fête de l'année celtique, célébration druidique qui se tient la veille du 1er mai et le jour suivant, pendant lesquels de grands feux sont allumés en guise de symboles de la lumière et du soleil retrouvés.

Photo Beltane.org

En Touraine, une association s'efforce de relancer cette fête mais c'est à Edimbourg que le Beltane Fire Festival, existant depuis les années 1980, attire des milliers de spectateurs qui, au matin du 1er mai, se purifient avec la rosée.

Le *Guide du Routard 2023* qualifie cette « gigantesque » fête païenne du feu de « monstrueuse ». Quand vous lirez ces lignes, il sera trop tard pour y aller. Tant pis.

Autre symbole incontournable, le muguet, le célèbre bouquet de muguet du 1er mai.

La tradition liée à ces petites clochettes blanches remonterait à 1561. Le jeune dauphin Charles IX, alors âgé de 10 ans, en avait reçu un brin, en 1560, lors d'une visite en Dauphiné, à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), de la part d'un chevalier qui souhaitait lui porter chance, car le futur roi était de santé fragile.

Touché par ce geste, devenu roi l'année suivante (en fait, le 5 mai 1561), il décida d'en offrir aux dames de la cour à cette date du 1er en disant : « *Qu'il en soit fait ainsi chaque année* ». Pour mémoire, c'est Charles IX qui ordonna le massacre de la Saint-Barthélémy en août 1572 et mourut à 24 ans, en 1574.

Charles IX d'après le portrait de François Clouet (Montage de J'MLeValDeLoire.com)

Puis la tradition est devenue réellement populaire en 1900, où le muguet se retrouva au centre d'une fête organisée par les couturiers parisiens le 1er mai. A partir de 1907, les manifestants du 1er mai en porteront à la boutonnière. Et Christian Dior, qui était très superstitieux, organisa en 1954, un défilé spécial 1er mai.

Dans le langage des fleurs, le muguet est un porte-bonheur depuis le Moyen-Age, tout simplement parce qu'il symbolise le retour du printemps et annonce les beaux jours. Mais attention : le mois de mai, s'il est placé sous le signe de la nature primordiale, serait aussi un temps néfaste pour les humains car, dixit l'adage, « on ne se marie pas en mai ». Légende (?) respectée en Touraine puisque (par exemple) dans les registres de l'époque balzacienne, on ne trouve pas de cérémonie de mariage ce mois-là : mai, mois de la Vierge !

La plupart des traditions liées au mois de mai, mois magique à la fois faste et néfaste (comment ne pas rappeler que le muguet est une plante absolument nocive) ont été relevées par les « folkloristes » locaux (*folklore* = connaissance de la vie du peuple) comme Jacques-Marie Rougé ou Pierre Leveel, les plus connus.
Appartient donc au folklore cet interdit jeté sur le mois de Marie, le mois de la Vierge qui stipule – on l'a vu- qu'il ne doit pas y avoir de mariage pendant cette période.
Et pourtant, le mois de mai est celui de multiples occasions, pour les amoureux, de déclarer, en tout bien tout honneur, leur flamme. On mettait une branche fleurie à la porte de l'amie, voire un bouquet à sa fenêtre : on disait qu'on *esmayait*.

Photo BMT. (Ed. CLD)

La chanson disait :
« Au temps de la jonquille, voici le lait de mai.
Et vers la Belle-Fille, il fait toujours aimer. »
(Carte postale de André Arsicaud/SAT)

A Tours, c'était la traditionnelle « promenade du 1er mai » (voir ci-contre) où les amoureux se rendaient en chantant à la ferme de Belle-Fille (laiterie totalement détruite en 1934) située sur l'avenue de Grammont, pour y boire « le lait de mai », fortifiant pour bien commencer ce mois magique.
En ces jours de renouveau, partout (cela signifie dans le monde entier) étaient plantés des « arbres de mai », enrubannés, enguirlandés, décorés, autour desquels on dansait ; lesquels étaient en Touraine de l'aubépin qui fleurit en mai. De multiples dictons locaux concernent le mois de mai : *mai frileux, an langoureux*, *mai fleuri, an réjoui* ; *rosée de mai donne prospérité* ; *mai venteux, an douteux*, et des dizaines de ce genre, concernant aussi bien les saints (saint Avertin, fêté le 5 mai !), l'agriculture, que les hommes et les bêtes.
Enfin, cette étonnante tradition du charivari, toujours vivace dans le Nord-Touraine. Chaque nuit du 1er mai, de joyeux lurons villageois vident les jardins de leurs objets, qu'ils entassent place de la mairie. On y a vu récemment des panneaux indicateurs, un tracteur et même une voiture de collection. Aux propriétaires, pas toujours contents, de venir récupérer le bric-à-brac ainsi exposé. Sans parler des casse-pots aux Hermites, où les pots de fleurs brisés jonchent la rue. En mai, n'est-ce pas, fais ce qu'il te plaît…

Hervé Cannet

Les joyeux lurons vus par Jacquemin. (Ed Arrault)

Et, bien entendu, la Fête internationale du Travail

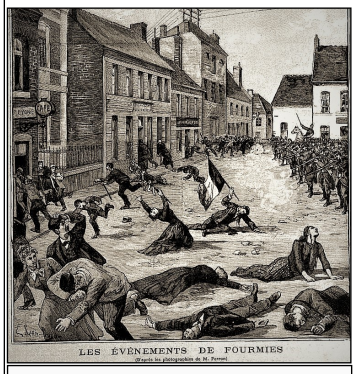

Le Petit Parisien (Gallica.fr)

Pour l'ensemble du monde ouvrier, le 1er mai est une date tout aussi incontournable. En 1884, en France, les syndicats sont enfin reconnus. Outre-Atlantique, les syndicats qui se battent pour la journée de travail de 8 heures, choisissent de lancer leur mouvement revendicatif le 1er mai de cette année-là.
Pourquoi ? Parce que c'est le jour où la plupart des entreprises entament leur année comptable et que pour les ouvriers, c'est le *moving day*, le jour où ils doivent déménager pour retrouver du travail.
Le reste est connu. Premier 1er mai aux Etats-Unis en 1888 (initié par les anarchistes !). Manifs et répression sanglante les 3 et 4 à Chicago. Trois ans plus tard, à Fourmies (Nord), la troupe tire dans la foule : neuf morts dont deux enfants.
La date du 1er mai devient le symbole absolu de la lutte ouvrière pour ses droits.
Entretemps, à Paris, en juillet 1889 (centenaire de la Révolution), c'est la IIe Internationale socialiste de Jules Guesde qui va faire du 1er mai une journée internationale de revendications pour la journée de 8 heures. A partir de 1948, le 1er mai deviendra en France une journée férié, chômée et payée.

Les illustrations : En haut, « Le folklore de la Touraine *» Jacques Feneant, et Maryse Leveel. Ed. CLD/1989.*
Et en bas « Le folklore de la Touraine *» Jacques-Marie Rougé. Ed. Arrault/1943.*

Ouverture sur le monde

IL Y A CONSEIL ET CONSEIL

L'actualité met sous les projecteurs deux institutions nationales dont tout le monde parle sans connaître vraiment leurs compositions, leurs fonctions et leur fonctionnement : le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'État. Que sont-ils exactement ?

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Créé le 4 octobre 1958, il est **le garant du respect de la Constitution**.
Constitué de 9 membres nommés pour un mandat unique de neuf ans et renouvelé par tiers, et des anciens présidents de la République, membres de droit et à vie. Dans les faits, excepté René Coty, les anciens présidents n'ont pas siégé (de Gaulle, Poher, Mitterrand, Hollande) ou sur un temps limité (Chirac, Giscard d'Estaing, Sarkozy). La volonté de supprimer cette clause est exprimée depuis 1993, mais elle est liée à une révision de la Constitution et n'a pas encore abouti. Le président Macron annonce qu'il n'usera pas de cette prérogative.

Les 11 membres actuels :
Les présidents Hollande et Sarkozy ne participent pas aux travaux.
9 membres actifs : 6 hommes 3 femmes *(en italique, leur formation*)

Nommés par le Président de la République :

2016, Laurent FABIUS, *agrégé de lettres, énarque*, ancien premier ministre ;
2019, Jacques MEZARD, *droit privé*, avocat, fonctions électorales, ancien ministre ;
2022, Jacqueline GOURAULT, *histoire-géographie*, fonctions électorales, ancienne ministre.

Nommés par le Président du Sénat :

2016, Michel PINAULT, *droit, HEC, ENA*, société civile ;
2019, François PILLET, *droit privé, lettres*, avocat, fonctions électorales ;
2022, François SENERS, *IEP, ENA,* administration civile.

Nommés par le Président de l'Assemblée Nationale :

2016, Corinne LUQUIENS, *études politiques, droit public*, administration ;
2019, Alain JUPPÉ, *lettres, ENA,* ancien premier ministre ;
2022, Véronique MALBEC, *droit privé, magistrature*, administration civile.

Ils sont assistés d'une soixantaine de personnes pour les aider dans l'étude des dossiers. Le délai de traitement est très limité : de 10 jours à trois mois selon l'objet.

Les missions

- Veiller à la conformité des lois et règlements des assemblées à la Constitution. Le contrôle est obligatoire et *a priori* pour les lois organiques et les règlements des Assemblées, facultatif pour les lois ordinaires. La décision rendue fait autorité.

Depuis 1959, le Conseil a émis 841 décisions constitutionnelles, dont 52% ont conclu à la conformité du texte, 45% partiellement non-conforme et 3% totalement non-conforme.
Depuis 2008, il peut exercer un contrôle *a posteriori* sur demande du Conseil d'État ou de la Cour de Cassation ou par le biais d'une QPC (question prioritaire de constitutionnalité). Le Conseil a statué sur 918 lois ou jugements soumis à une QPC. 65.5 % ont été jugés conformes, 9.5 % rejetés partiellement et 25 % totalement.

- Juger de la régularité et donc de la validité des élections nationales (présidentielles, législatives, sénatoriales et référendums). Il recueille et contrôle les parrainages, assure la surveillance et proclame les résultats.

- Émettre des avis, en cas de vacance du pouvoir ou d'application de l'article 16 (pouvoirs exceptionnels du président de la République).

LE CONSEIL D'ETAT

Bien que les deux Conseils siègent au même endroit, au Palais Royal, ils n'ont strictement rien en commun.
Dès le Moyen-Age, le roi s'appuyait sur un Conseil, la *curia regis*, l'assistant dans la gestion du royaume et dans l'exercice de la justice. Au XIVe siècle il y eut une subdivision entre diverses institutions, le Parlement, la Chambre des Comptes et le Conseil du Roi.
Le Conseil d'État fut institué en 1799 et il était chargé de rédiger les lois soumises au Parlement.
Il a aussi un rôle de conseil juridique lors des conflits avec l'administration.
A partir de 1872, il devient une instance juridique administrative indépendante, dont les décisions sont exécutoires dès leur lecture et créent jurisprudence.
Depuis 1958, son rôle a été adapté à la nouvelle constitution.

Les membres.

Premier corps de l'État, il est constitué de 230 conseillers assistés de 430 agents. Ce sont tous des emplois avec recrutement par concours ou voie externe.
3 grades : les *auditeurs* recrutés par concours à la sortie de l'ENA ; les *maîtres des requêtes,* aux 3/4 par promotion interne à l'ancienneté, les autres au tour extérieur avec ancienneté dans le service public ; les *conseillers d'Etat*, aux 2/3 par promotion interne à l'ancienneté ; des *membres extraordinaires* nommés en Conseil des ministres pour 4 ans et sans voix délibérative.

Les missions

Le Conseil d'État est le conseiller du gouvernement. Il est chargé de donner son avis sur les projets de lois et certains projets de décrets. Il vérifie que le texte n'est pas contraire à une norme européenne et tente de prévenir les éventuelles inconstitutionnalités susceptibles d'être relevées par le Conseil constitutionnel.
Il peut proposer une rédaction plus cohérente ou plus claire du texte. Il peut attirer l'attention du gouvernement sur l'opportunité ou non du texte dont il est saisi, pas l'opportunité politique, mais l'opportunité au regard de critères comme la cohérence avec d'autres textes juridiques ou le contexte financier de l'action publique.
Le gouvernement n'est pas tenu de suivre l'avis du Conseil d'État, mais la tradition veut qu'il en tienne compte.
Le Conseil d'État est le juge administratif suprême. Le système juridictionnel français se caractérise par la séparation entre un ordre juridictionnel judiciaire, au sommet duquel se trouve la Cour de Cassation, et un ordre juridictionnel administratif, dont la cour suprême est le Conseil d'État.
Juge, en premier ou dernier ressort, en appel ou en cassation, il a toujours le dernier mot en ce qui concerne le règlement des litiges entre l'administration et les administrés. Il lui incombe d'unifier le droit administratif par jurisprudence.
Le Conseil d'État veille à préserver l'intérêt général et l'efficacité de l'action administrative, tout en protégeant au mieux les droits des citoyens.

Organisation

La présidence est confiée à son vice-président (Didier-Roland Tabuteau depuis janvier 2022).
L'appellation *vice-président* est le souvenir de l'époque où le Conseil d'État était présidé par le chef de l'État ou par une autorité politique.
Premier fonctionnaire de France, il est dans l'ordre protocolaire, au premier rang après le gouvernement, les présidents des assemblées parlementaires et du Conseil constitutionnel.
Le Conseil d'État est organisé en sections et en 10 chambres de contentieux, chacune chargée de domaines précis de l'administration (transports, santé, urbanisme…)
Si vous souhaitez approfondir le sujet, 2 sites très complets : https://www.conseil-etat.fr/ et https://www.conseil-constitutionnel.fr/

Jean MOUNIER

Reportage sur nos activités

LES DANSEURS DE TIA ET D'AILLEURS !

Cette année encore, les danseurs étaient nombreux au Domaine de Cangé, le samedi 15 avril.
190 danseurs ont évolué sur la piste, emmenés par deux animateurs, Franck Sirotteau pour les danses de salon et Christian Leau pour les danses en ligne.

Une centaine de danseurs, adhérents TIA et de nombreux autres venant de différentes associations, ou simplement après avoir vu les affiches... et bien évidemment le "bouche à oreille".

Le matin une dizaine de bénévoles (grand merci à eux, pour le rangement également) ont rempli les frigidaires de boissons et pâtisseries, installé les tables et chaises, créé de beaux bouquets, accueilli les danseurs.

5 heures de danses où le plaisir de partager, de se retrouver était visible. Des visages souriants, des jupes qui tournent et quelques pieds écrasés.

L'après-midi s'est terminé par un grand ménage et la satisfaction d'une journée réussie.

Rendez-vous l'année prochaine, dans une salle plus grande, pour vous accueillir encore plus nombreux.

Bon été, reposez-vous bien et dansez bien !

Christine Meyer,
VP Evènementiel et Artistique,
Adjoint Danses

BIBLIOTHÈQUE : LE RETOUR !

Mme Jacqueline DRAPEAU
L'accès à la bibliothèque est libre et gratuit du lundi au vendredi
de 9 h 15 à 12 h et de 14 h à 17 h

Conditions de prêt :
3 livres pour 3 semaines

Les acquisitions d'avril 2023

LES PARTISANS

Auteur :
Dominique BONA
Genre : Biographie

LA PETITE-FILLE

Auteur : Bernhard SCHLINK
Genre : Roman

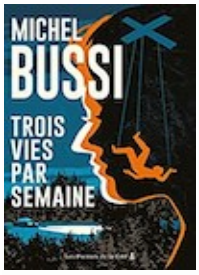

TROIS VIES PAR SEMAINE

Auteur : Michel BUSSI
Genre : Thriller

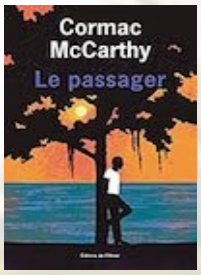

LE PASSAGER

Auteur : Cormac Mc CARTHY
Genre : Roman Anglo-Saxon

LES FEMMES DU BOUT DU MONDE

Auteur :
Mélissa da COSTA
Genre : Roman Français

SANS COMPTER

Auteur : Philippe DJIAN
Genre : Roman Français

LE DROIT AU PARDON

Auteur : John GRISHAM
Genre : Thriller

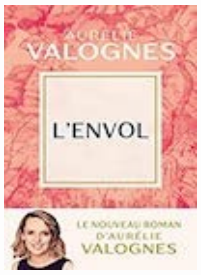

L'ENVOL

Auteur : Valérie VALOGNES
Genre : Roman Français

Retrouvez la page bibliothèque sur notre site : https://uiat.org/page/bibliotheque

Les conférences du mardi

à 15 h dans la salle de conférences du bâtiment C

9

Jacques FLICK
Animateur de l'atelier œnologie à TIA,
présentera :

Le vin, la vigne et la Champagne

Nous partirons pour une balade dans cette province française connue dans le monde entier pour son vin, dont l'excellence fait consensus universel.

Après une présentation du terroir champenois, de ses atouts et caractéristiques, le conférencier nous parlera de l'originalité de ce breuvage et de ses bulles ;
de la variété de ses arômes ;
et des mets avec lesquels il se marie le mieux pour le plaisir de nos palais.

16

Christian CHATEL
Animateur à TIA
présentera :

Les indiens des plaines
(Apogée d'une civilisation américaine fascinante)

Sioux, Cheyennes, Kiowas, Crows, Comanches : les Indiens des Plaines incarnent toujours, aux yeux du grand public, l'archétype de l'Indien d'Amérique du Nord.

Rarement culture aura autant frappé les esprits et les imaginations.
On peut qualifier d'apogée la période qui va de 1750 à 1850, c'est-à-dire avant l'instauration des réserves dans lesquelles ces Indiens, vaincus, seront finalement confinés.

Par-delà l'imagerie populaire et les clichés, c'est la découverte d'une culture fascinante et éphémère qui vous est proposée avec cette conférence.

« Toška ake ! » (A bientôt !)

30

Marie-Esther PARRA
Ancienne enseignante d'histoire-géo,
présentera :

Un jour j'écrirai votre histoire

La fuite d'une famille de républicains espagnols vers la France (1936)

L'autrice réalise un projet qu'elle avait depuis longtemps de raconter l'histoire de sa famille exilée en France au début de la guerre civile espagnole.

Elle retracera le contexte historique, les conditions de l'exil et de l'intégration en France de sa famille, aussi bien maternelle que paternelle.
Son livre, intitulé *Un jour, j'écrirai votre histoire,* sera proposé en fin de séance.

Photo Robert Capa /
Musée national de l'Immigration

Au fil des jours

LE PRINTEMPS

Oui, sur le calendrier il est là depuis le 21 mars, mais l'hiver a toujours « quelque chose qui traîne » : ici c'est une gelée blanche, là une averse de neige, ailleurs des journées de grand vent, tous ces relents de mauvaise saison qui inquiètent jusqu'à la mi-mai viticulteurs et arboriculteurs.
Cette saison, qui dure officiellement 92 jours, 20 minutes et 59 secondes, était symbolisée chez les Romains par la déesse Flore. Elle a inspiré de nombreux artistes, des sculpteurs comme Bouchardon et Cabet, les peintres ne sont pas en reste, Botticelli ouvrant la marche. Les poètes ont leur place dans ce concert artistique, avec André Chénier poétisant « Ô jours de mon printemps, jours couronnés de roses ». Maintenant, il y a le *Printemps des Poètes*. Je me souviens de ses premières années. Il y avait tout au bout du Boulevard Béranger à Tours un petit bâtiment, vestiges de l'ancienne brasserie Webel, où l'on allait accrocher nos écrits, sans doute après homologation.

Nous n'avons pas eu comme prévu la visite du roi Charles III d'Angleterre. C'est dommage, nous les aimons bien. Ils ont en ce moment des problèmes familiaux, qu'ils savent faire partager au monde entier. Peut-être aimerions-nous que nos grands dirigeants partagent un peu leur vie de famille avec la nôtre...

Non pas dans le genre croustillant, mais question goût : que mange-t-on à l'Elysée les jours ordinaires ? les jours de réception ? On savait pour le Président Chirac, c'était la tête de veau qu'il aimait partager avec son homologue allemand. Avec le président Giscard D'Estaing la formule était « Devine qui vient dîner ce soir » et le président arrivait avec sans doute quelques douceurs, et son accordéon, et quelques airs de bourrée mettaient le quartier à l'heure auvergnate. Plus loin dans le temps, ce sont Raymond Souplex et Jeanne Sourza qui mangeaient avec le Président.
De notre Président actuel nous ne savons rien, ni ses goûts en sport, en cinéma, en cuisine. Le couple présidentiel fait-il un scrabble après dîner et la bise avant de s'endormir ?

Une grave question se pose maintenant, c'est celle de l'eau. Ah qu'il était beau *le débit de l'eau* disait une petite chanson et Jacques Brel rapportait *des perles de pluie venant d'un pays où il ne pleut pas*. Alors on l'économise, mais pour les anciens qui ont connu le déluge, c'est dur.

Lucien Duclos
Mai 2023

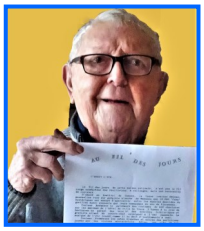

(Illustration : leprintempsdespoetesatours.com)

LE TRAIT D'UNION

Éditeur : Touraine Inter-Ages Université, association loi 1901 - 18, rue de l'Oiselet, 37550 Saint-Avertin
Téléphone : 02 47 25 10 98 - Site Internet : https://uiat.org
Réalisé par : T.I.A. Université

Responsable de la publication chargée de l'information : Françoise PARISOT-LAVILLONNIERE.

Rédaction : Hervé CANNET, Lucien DUCLOS, Annick FICHET, Michel FRIOT, Françoise HENRY, Yves-Marie LERIN, Jean MOUNIER, Catherine PROST.

N° ISSN 2115-9734 SIREN 3231 78 731

À VOS AGENDAS !

10,

20,

30,

40...